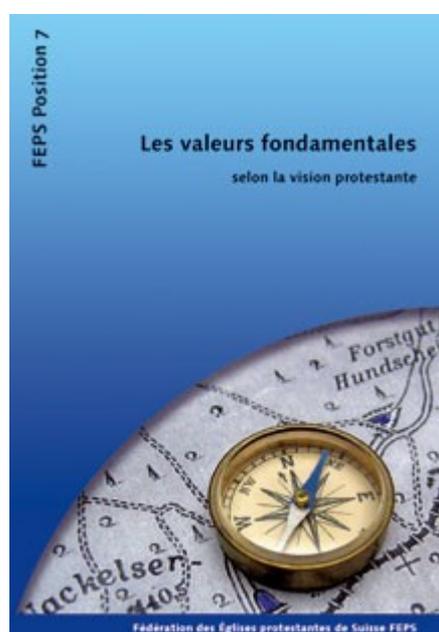


La réconciliation

Se réconcilier signifie faire la paix après un conflit, que ce soit dans le couple, en famille, à l'école ou en politique. C'est du moins ainsi que le mot « réconciliation » est généralement compris et utilisé dans la vie courante. La réconciliation intervient donc à l'issue d'un conflit, qu'elle permet de clore définitivement par l'aplanissement des injustices que les coupables ont fait subir aux victimes. Aujourd'hui, les Commissions de Réconciliation créées au lendemain de génocides et d'autres crimes contre l'humanité – à l'exemple de ceux perpétrés au Rwanda, au Congo et au Soudan – font partie intégrante des stratégies politiques en la matière. À cet égard, la Commission Vérité et Réconciliation instaurée en Afrique du Sud après la fin de l'apartheid a fait œuvre de pionnière. En économie, cette notion joue un rôle mineur. Là où elle est utilisée, elle l'est sous le terme de « conciliation » (ou de « médiation »), lequel est de plus en plus souvent associé à l'argent. En effet, les procédures de conciliation conduisent fréquemment à des demandes de réparation financière des injustices subies, notamment sous l'influence des plaintes collectives reconnues en droit américain. Il en résulte une situation très discutable du point de vue théologique. En effet, craignant les plaintes en dommages et intérêts, les décideurs politiques ou économiques ont beaucoup de peine à reconnaître leurs torts et à en demander pardon, ce qui constitue une condition indispensable à une véritable réconciliation.



Le terme de réconciliation appartient avant tout au vocabulaire chrétien. Il désigne la réconciliation de l'Homme avec Dieu par l'intermédiaire de Christ. La Bible fait peu intervenir cette notion, mais toujours dans un contexte déterminant. Dans l'Ancien Testament, elle s'applique essentiellement à la résolution de conflits interpersonnels par la médiation et revêt donc surtout une dimension éthique. La réconciliation entre Dieu et l'Homme y va de pair avec la repentance et le pardon. On retrouve cette association dans le Nouveau Testament, en particulier dans l'exhortation bien connue

que Paul adresse aux Corinthiens (2Co 5.18–21): « Tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par le Christ et qui nous a confié la tâche d'amener d'autres hommes à la réconciliation avec lui. Car, par le Christ, Dieu agissait pour réconcilier tous les humains avec lui, sans tenir compte de leurs fautes. Et il nous a chargés d'annoncer cette œuvre de réconciliation. Nous sommes donc tous des ambassadeurs envoyés par le Christ, et c'est comme si Dieu lui-même vous adressait un appel par nous : nous vous en supplions, au nom du Christ, laissez-vous réconcilier avec Dieu. Le Christ était sans péché, mais Dieu l'a chargé de notre péché, afin que, par lui, nous ayons part à l'œuvre salutaire de Dieu. »

L'auteur de la réconciliation n'est autre que Dieu ! Il offre sa médiation, au travers de laquelle les humains sont réconciliés avec lui et deviennent capables de l'offrir à leur tour et de conduire ainsi leur prochain à la réconciliation avec Dieu. La réconciliation appartient fondamentalement au Royaume de Dieu. Elle est prophétique en ce qu'elle signifie le retour à la paix et la fin de toute hostilité (comme le symbolise l'arc-en-ciel par lequel Dieu manifeste le renouvellement de son alliance avec Noé). Dans la perspective eschatologique (de la fin des temps), la réconciliation réside dans le rétablissement, le renouvellement et l'accomplissement de l'alliance entre Dieu et les humains par Jésus-Christ. Cette réconciliation est déjà en marche, mais attend encore son plein accomplissement. Le but de la réconciliation, c'est la Vie éternelle (Jn 3.16), c'est-à-dire « l'être avec Dieu ».

Les petits pas éthiques par lesquels la réconciliation est pratiquée au quotidien s'inscrivent donc dans cette perspective large et libératrice du Royaume de Dieu encore à advenir. C'est de là, de ce point de mire historique, de cette espérance en une « fin accomplissante » du monde, qu'ils reçoivent sens et force. Ils participent de l'action réconciliatrice de Dieu, dans laquelle celui-ci est « pleinement présent » (Co 1.19) et qu'il étend à tout l'univers et à toute la création. Il ne se réconcilie pas seulement avec certains croyants, mais avec l'humanité tout entière et, au-delà, avec toutes les autres créatures ! En Christ, Dieu est en communion avec l'humanité, toute l'humanité unie à Dieu et le monde entier réconcilié. Cette perspective déjà libératrice le devient davantage encore avec cette affirmation qui en enlève tout le poids des épaules de l'Homme : celui-ci ne peut pas – et ne doit pas – réaliser le Royaume de Dieu. Ce Royaume n'est pas le fruit des œuvres humaines de réconciliation ; il procède de la grâce, c'est-à-dire de la justification par le don complet et volontaire de Dieu (Rm 3.28; 4 et s.). Comprise ainsi, c'est-à-dire

radicalement axée sur le Royaume de Dieu, la réconciliation devient également une incitation exigeante à reconsidérer ce qu'on qualifie communément de réconciliation. Il ne s'agit plus de conclure rapidement la paix après un conflit, dans l'espoir de faire ainsi l'économie d'un changement plus profond (« Ouf, tout redevient comme avant ! »). Se réconcilier, dans la logique du Royaume à venir, c'est remonter jusqu'aux racines du mal pour en guérir. Dans un premier temps, cette démarche – loin de permettre des compromis rapides, mais boîteux – accentue plutôt les conflits.

En cela, l'Évangile va à contre-courant de la spiritualité commune et de l'aspiration naturelle de l'Homme à éviter les conflits et à retrouver la paix aussi vite que possible. Du point de vue chrétien, une démarche de réconciliation ne consiste pas niveler les divergences, mais au contraire à contribuer à leur polarisation, si cela s'avère nécessaire. Ce type de polarisations est présent dans les passages bibliques sur le jugement dernier (par exemple, Mt 25.31–46), de même que dans ceux où Jésus affirme avec force qu'il n'est pas venu apporter la paix, mais la division – tel un glaive tranchant – (Mt 10.34 et s. ; Lc 12.51) et le feu sur la terre (Lc 12. 49).

Comment fonctionne dès lors la réconciliation dans son acception chrétienne en tant que repère fondamental pour agir de façon éthiquement responsable ?

La dimension large et libératrice se manifeste quand des personnes renoncent à poursuivre leurs intérêts immédiats et adoptent le Royaume de Dieu comme horizon lointain mais durable de leurs actes quotidiens. La dimension « soulageante » s'exprime quand des personnes cessent de cramponner aux auto-justifications, s'engagent pour d'autres sans se soucier de leur propre sort et affirment courageusement leur point de vue en allant à contre-courant des modes politiques, économiques, culturelles et religieuses par fidélité à leurs convictions. Enfin, l'incitation exigeante se fait jour quand des personnes dénoncent les injustices et ne se satisfont pas de demi-vérités, quand elles osent regarder en face les vérités les plus dérangeantes, qu'il s'agisse de la dégradation de l'environnement naturel, de la responsabilité historique pour les exactions commises par leur propre État, d'antécédents familiaux peu reluisants ou de fautes personnelles.

La repentance et le pardon sont certainement les exigences éthiques les plus difficiles et les plus importantes résultant de l'offre de réconciliation du Christ. Les personnes et les institutions sont sans cesse confrontées à des situations apparemment inextricables, dans lesquelles les outils habituels de résolution des

problèmes ne fonctionnent plus. Elles commettent des erreurs et des négligences qui coûtent la vie à d'autres. Elles se rendent fautives. Ces situations sans issue demandent des solutions qui sortent de l'ordinaire. Sur le plan personnel, cela passe par le pardon ; sur le plan politique, cela peut prendre la forme d'une amnistie ; dans le domaine économique et commercial, cela passe par des remises de dettes, des réparations financières ou l'aveu de l'erreur, respectivement son pardon. Reconnaître que l'humain est faillible et ouvrir la voie à de nouvelles façons de faire constituent les deux pôles autour desquels s'articule la réconciliation.

En politique aussi, la réconciliation est un outil indispensable. Il n'agit pas d'abolir les lois, mais de les appliquer de manière humaine, comme c'est le cas, par exemple, lorsqu'une amnistie est prononcée dans une situation particulière. De même, quand se produisent des révolutions ou interviennent des changements de systèmes qui nécessitent des ajustements entre l'ancien et le nouveau régime, la reconnaissance des fautes sans condamnation juridique est une voie politique éthiquement défendable, car elle facilite le passage d'un pouvoir à l'autre sans déchaînement de violence. La réconciliation est toujours synonyme de recherche de justice. Cela implique une confrontation collective et participative de la société concernée, afin que les décisions par lesquelles se traduit la réconciliation trouvent une large approbation et satisfassent durablement. Du point de vue éthique, la réconciliation ou la conciliation sont donc à revendiquer fermement, en politique comme en économie. En effet, dans la lutte générale pour arracher des parts de marché, il n'est pas rare que l'on parle de « concurrence impitoyable ». À la moindre faiblesse stratégique, l'entreprise est menacé de disparaître ou de faire l'objet d'une offre d'achat inamicale. «Le marché ne connaît pas de pardon», dit-on. Evidemment, il ne s'agit pas de s'opposer aveuglément à des changements structurels devenus indispensables, ni de remettre en question le fait que certains politiques sont contraints de démissionner après avoir commis des infractions ou des fautes lourdes de conséquences. Et pourtant ! La « loi de la jungle » à laquelle obéit une partie du monde économique serait avantageusement remplacée par les réponses – plus créatives – qu'une « politique ou une économie du pardon » serait à même d'apporter. Par exemple, on cultivant une plus grande tolérance aux erreurs, traduction moderne et séculière de la notion de pardon. Parfois aussi appelée « résilience » (technique) et souvent associée à la « redondance » (des procédures), cette notion – qui apparaît surtout comme critère éthique dans l'évaluation des

nouvelles technologies à hauts risques – signifie qu’une technologie doit être conçue de façon à inclure dans son fonctionnement des possibilités d’erreur humaine sans que cela n’ait de conséquences majeures. Or, le marché économique et la politique ont également besoin de ce type de mécanismes de tolérance aux erreurs pour relativiser les effets des concurrences acharnées (« sans pardon ») qui s’y livrent. Car pardonner est un acte libérateur, qui permet de prendre un nouveau départ et de se défaire des chaînes de la culpabilité. Même les personnes vulnérables et sujettes aux erreurs doivent pouvoir garder leur place dans la communauté humaine, car Dieu lui-même ne cesse de les associer à son action. Pardonner ne signifie pas oublier. Pour être dépassée, la faute doit être reconnue et déclarée. Le pardon est au cœur du processus qui conduit à une nouvelle et complète justice. C’est pourquoi il convient de promouvoir une politique et une économie du pardon.

Les mécanismes de résolution des conflits eux-mêmes se transforment à la lumière de la réconciliation. L’analyse du conflit se fait plus fine et plus incisive, la question de la faute est abordée de façon plus directe. Dans les conflits asymétriques, c’est-à-dire ceux où l’un des adversaires a beaucoup plus de pouvoir que l’autre, il est parfois nécessaire de prendre parti pour le plus faible et de l’aider à développer ses propres forces pour que la réconciliation devienne possible. La réconciliation peut alors conduire à des compromis, ce qui n’est pas sans danger non plus. Il convient en effet de bien distinguer entre bons compromis et marchés de dupes. Les compromis éthiquement défendables sont plus solides. Dans les processus de réconciliation et de guérison, revisiter le passé – comme le font les Commissions de réconciliation évoquées plus haut – constitue un autre aspect crucial. Il faut toutefois veiller à ce que cette rétrospective ne se mue pas en une fixation sur le passé. Seule une réconciliation qui a permis de relire le passé sans y rester piégé peut conduire à la justice transformative (voir chapitre 3.2) et ouvrir sur l’avenir.

La réconciliation est une valeur importante, aussi bien sur le plan personnel ou politique que pour la vie en Église. Le « service de réconciliation » est l’une des principales tâches des Églises dans la société. La délicate articulation entre libération et réconciliation, c’est-à-dire entre émancipation de liens oppressifs et réconciliation avec les oppresseurs, est un thème récurrent dans le mouvement œcuménique. Cependant, le « service de réconciliation » s’applique également au dialogue œcuménique entre les Églises. L’unité des Églises s’enracine dans l’œuvre de réconciliation accomplie par Christ (2. Co 5.18–21). Elle est le fruit d’un

rapprochement attentif et respectueux au travers de multiples rencontres et collaborations. Loin de toute unité forcée et de toute uniformisation, l'unité ainsi développée devient une « unité dans la diversité réconciliée », telle que la vise la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE) – aussi appelée Communion ecclésiale de Leuenberg – dont la FEPS est membre.

*de: FEPS Position 7, Les valeurs fondamentales, p. 50ff.
La publication peut être demandée sur www.sek.ch/shop ou téléchargée gratuitement.*